

Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 025-200082758-20230125-2023_01_02-DE



Séance du 25 janvier 2023

DCM : N° 2023-01-02

**OBJET : PONT DE BONNEVAUX – GARDE-CORPS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
DEPARTEMENT DU DOUBS**

**L'an deux mil vingt-trois
Le vingt-cinq janvier**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 31/01/2023
Convocation du Conseil du
17/01/2023
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille PICARD, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme M. David BOILLIN pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux effectués par le Département du Doubs récemment sur la voie verte Ornans / L'Hôpital-de-Grosbois notamment la création d'un accès (PMR, service de secours) depuis la route de Bonnevaux.

Le Maire propose au Conseil Municipal la reprise du garde-corps du pont surplombant la voie verte au niveau de cet accès créé par le Département.
Il informe également que cette reprise du garde-corps peut être subventionnée à hauteur de 50 % par le Département du Doubs.

Un devis a été demandé pour ces travaux à la métallerie SARL ALLEMAND à Ornans et il s'élève à 10 480.00 € HT soit 12 576.00 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la réalisation de ces travaux de reprise du garde-corps du pont route de Bonnevaux (surplombant la voie verte) dont le coût s'élève à 10 480.00 € HT,
- Sollicite l'aide financière du Département du Doubs à hauteur de 50 %,
- Accepte le plan de finance suivant :

Devis Métallerie ALLEMAND - HT	10 480.00 €
TVA :	2 096.00 €
TTC :	12 576.00 €

Subvention du Département (50 %) :	5 240.00 €
Fonds Libres :	7 336.00 €

- Autorise le Maire à signer le dossier de demande de subvention auprès Département du Doubs ainsi que tout document se référant à ce dossier,
- Demande à pouvoir commencer les travaux avant la notification de la décision attributive de la subvention.

Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 025-200082758-20230125-2023_01_02-DE



Le Maire,
Maxime GROSHENRY.

